



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.05.2003 Bulletin 2003/18

(51) Int Cl.⁷: **A47C 7/38**

(21) Numéro de dépôt: **02380214.3**

(22) Date de dépôt: **18.10.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Casadesus Mirangels, David**
08769 Castellvi de Rosanes (ES)

(74) Mandataire:
SUGRANES - VERDONCES - FERREGÜELA
Calle Provenza, 304
08008 Barcelona (ES)

(30) Priorité: 24.10.2001 ES 200102345

(71) Demandeur: **Casadesus y Cabrero, S.A.**
08769 Castellvi de Rosanes (ES)

(54) **Armature pour canapes**

(57) L'armature comprend une structure portante composée de deux modules en «L» (13), formée de deux modules (13, 13') en «L» articulés à l'extrémité antérieure inférieure, le module (13') inférieur est fixe et le module (13) supérieur est susceptible de tourner autour d'un axe d'articulation horizontale (15). Des moyens d'articulation (25) unissent les deux modules à l'extrémité de ces derniers, à l'opposé de cette articulation horizontale. Un châssis (7), destiné à supporter un coussin

ou un élément analogue, est solidaire aux moyens d'articulation, et un ressort (10) à compression unit les membres en «L».

Lorsqu'une personne prend place, son poids exerce une force vers le bas, en faisant pression sur le ressort et en créant le basculement du module supérieur (13) de façon à ce que le châssis et par ce dernier l'appui-tête adoptent une position essentiellement verticale.

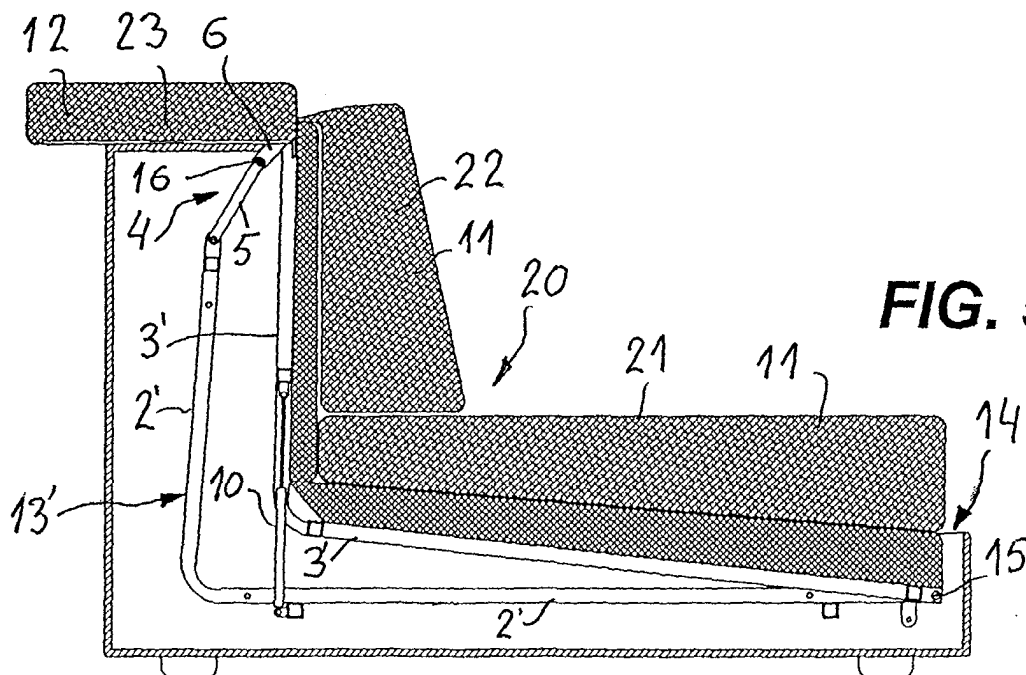


FIG. 5

Description

Domaine technique de l'invention.-

[0001] La présente invention se réfère à une armature pour canapés, du type de celles qui sont formées par une structure portante recouverte d'éléments tels que le coussin, les housses et d'autres éléments de revêtement.

Antécédents de l'invention.-

[0002] Les canapés et les fauteuils sont normalement formés d'une armature constituée d'une structure portante, en général métallique, mais cette dernière peut être également formée d'autres matériaux rigides, tels que le bois ou le plastique ou une combinaison des deux. Cette structure est recouverte d'éléments tels que le coussin, les housses et d'autres éléments de revêtement qui déterminent le siège, le dossier et dans certains cas l'appui-tête.

[0003] Dans certains cas, la présence d'un appui-tête émergeant du dossier du canapé n'est pas très esthétique et peut empêcher la vision. Lorsqu'un canapé est placé au milieu d'un espace, sans aucune paroi derrière, il est très difficile, voire même impossible, que l'utilisateur puisse disposer d'un coussin afin d'y reposer la tête. Cela peut présenter des inconvénients pour certaines applications.

Explication de l'invention.-

[0004] Afin de résoudre ces inconvénients, la présente invention propose une armature pour canapés, qui se caractérise essentiellement en ce que la dite structure se compose de deux modules essentiellement en «L», ces derniers étant chacun formé de deux membres également en «L», les deux modules étant articulés à une de leur extrémité ; un châssis pour supporter un coussin ou un élément analogue, solidaire simultanément aux modules en «L» par des moyens d'articulation ; et des moyens élastiques de raccord entre les modules qui tendent à les maintenir écartés en permanence, tout cela adapté de façon à ce que le châssis, en absence de sollicitations, demeure en position de repos essentiellement différente de la verticale et lorsque l'on exerce une force vers le bas sur le module, en faisant pression sur la résistance des moyens élastiques à partir de cette position de repos, le module supérieur descend et se rapproche du module inférieur, en créant le basculement des moyens d'articulation, faisant que le châssis adopte une position essentiellement verticale.

[0005] Selon une réalisation préférée, le module inférieur est fixe et le module supérieur est sensé tourner autour d'un axe d'articulation horizontal.

[0006] Selon une autre caractéristique de l'invention, les membres analogues de chaque module sont unis par des traverses qui solidarissent les deux modules.

[0007] Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'articulation entre le châssis et les modules comprennent deux leviers respectifs qui relient les membres en «L» de chaque module à leur extrémité opposée à celle de l'articulation horizontale, chaque levier étant composé de deux bras, chacun étant respectivement articulé à chaque membre au moyen d'une articulation.

[0008] Préférentiellement, les moyens élastiques sont constitués au moins d'un ressort disposé verticalement entre une traverse, qui unit les membres du module inférieur, et une traverse qui unit les membres du module supérieur.

Brève description des dessins.-

[0009] La description détaillée suivante d'une réalisation préférée, mais non exclusive, de l'armature pour canapés selon l'invention, illustre seulement à titre d'exemple non limitatif les dessins ci-joint pour une meilleure compréhension, où :

la Figure 1 est une vue en perspective d'un exemple de réalisation de l'armature de l'invention, montrant l'armature en position pliée ;

la Figure 2 est une vue en perspective, identique à celle de la Fig. 1 où l'armature de la Fig. 1 est représentée en position déployée ;

la Figure 3 est une vue de profil, correspondant à l'armature selon la Fig. 1 ;

la Figure 4 est une autre vue de profil, correspondant dans ce cas à l'armature selon la Fig. 2, et la Figure 5 est une vue de profil qui représente un canapé muni de l'armature de l'invention, l'armature étant en position pliée.

Description détaillée des dessins.-

[0010] Sur ces dessins, on peut voir que l'armature 1 pour canapés 20 est formée d'une structure portante, en particulier métallique, destinée à être recouverte d'éléments tels que le coussin 11, 12, des housses et d'autres éléments de revêtement, afin de former le siège horizontal 21, le dossier pour le dos 22 et un appui-tête 23, selon la Fig. 5.

[0011] La structure se compose de deux modules 13 et 13' en «L» articulés à une de leurs extrémités 14, dans ce cas l'extrémité antérieure inférieure correspondant au canapé 20 en question.

[0012] Chaque module 13 et 13' est formé respectivement de deux membres 2, 2' et 3, 3' essentiellement en «L».

[0013] Le module 13' inférieur est fixe et le module 13 supérieur est basculant, pouvant pivoter autour d'un axe d'articulation horizontal 15.

[0014] Les membres 2 et 2' du module 13' inférieur sont rigidement unis entre eux au moyen de traverses 8. Les membres 3 et 3' du module 13 supérieur sont

rigidement unis entre eux au moyen de traverses 9.

[0015] Chaque module 13 et 13' comprend des moyens d'articulation 25 disposés à l'extrémité postérieure supérieure du canapé 20 à l'opposé de l'articulation antérieure inférieure 15, ces moyens 25 d'articulation comprennent un levier 4 pour chaque membre 2, 2' et 3, 3' du module qui unit les deux membres en 2, 3 et 2', 3'. Chaque levier 4 est formé de deux bras 5 et 6. Le bras 5 est articulé au membre en «L» inférieur 2 et le bras 6 est articulé au membre en «L» supérieur 3 du module 13. Les bras 5 et 6 sont articulés entre eux par une articulation 16.

[0016] L'armature 1 comprend un châssis 7 destiné à supporter un coussin ou un élément analogue pour un appui-tête 23. Le châssis 7 est solidaire simultanément aux bras articulés 6 des deux leviers 4 des moyens d'articulation 25 de chaque module 13 et 13'.

[0017] Entre les modules 13 et 13' se situe un ressort 10 disposé verticalement entre une traverse 8, qui unit les membres 2 et 2' du module 13', et une traverse 9, qui unit les membres 3 et 3' du module 13. Le ressort 10 est à compression, de façon à ce qu'il tende à maintenir, en absence de sollicitation, lorsque personne n'est assis sur le canapé 20, écarté le module 13 supérieur du module 13' inférieur et donc le châssis 7 demeure ainsi en position horizontale rabattue.

[0018] Le fonctionnement du canapé 20 pourvu de l'armature 1 selon l'invention est le suivant. En absence de sollicitations, le châssis 7 est en position de repos, (Fig. 1, 3 et 5) essentiellement différente de la verticale. Lorsqu'un usager s'assied sur le canapé 20, il exerce une force vers le bas sur le module 13 supérieur, force essentiellement équivalente à celle du poids de la personne, qui fait pression sur le ressort 10. Le module 13 supérieur s'abaisse alors et se rapproche du module 13' inférieur, en créant le basculement des leviers 4 des moyens d'articulation 25, et ces leviers entraînent dans leur rotation le châssis 7, et par ce dernier l'appui-tête 23 qui adopte une position essentiellement verticale (Fig. 2 et 4) remplissant ainsi sa fonction.

[0019] Une fois la nature de l'invention suffisamment décrite ainsi que l'exemple de réalisation préférée, les matériaux, la forme, la dimension et la disposition des éléments décrits peuvent être modifiés sans supposer toutefois l'altération des caractéristiques essentielles de l'invention dont les revendications se trouvent à la suite.

Revendications

1. Armature (1) pour canapés (10), du type constitué d'une structure portante destinée à être recouverte d'éléments tels que le coussin (11, 12), des housses et d'autres éléments de revêtement, **caractérisée en ce que** la dite structure est formée de deux modules (13, 13') essentiellement en «L», chaque module est à son tour formé de deux membres également essentiellement en «L» (2, 2' et 3, 3'), les deux

modules étant articulés à une de leurs extrémités (14) ; un châssis (7), destiné à supporter un coussin ou un élément analogue, solidaire simultanément aux modules (13, 13') par des moyens (25) d'articulation, et des moyens élastiques (10) de raccord entre les modules (13, 13') qui tendent à les séparer en permanence, tout cela adapté de façon à ce que, en absence de sollicitations, le châssis (7) soit en position de repos essentiellement différente de la verticale et lorsque l'on exerce une force vers le bas sur le module (13), en faisant pression sur les moyens élastiques (10) à partir de cette position de repos, le module (13) supérieur s'abaisse et se rapproche du module (13') inférieur, en créant le basculement des moyens d'articulation (25), de façon à ce que le châssis (7) adopte une position essentiellement verticale.

2. Armature (1) pour canapés (10) selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** le module (13') inférieur est fixe et le module (13) supérieur est susceptible de tourner autour d'un axe d'articulation horizontal (15).
3. Armature (1) pour canapés (10) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les membres (2, 2' et 3, 3') analogues à chaque module (13, 13') sont unis par leurs traverses respectives (8, 9) qui solidarisent les deux modules.
4. Armature (1) pour canapés (10) selon la revendication (1) **caractérisée en ce que** les moyens (25) d'articulation entre le châssis (7) et les modules (13, 13') comprennent deux leviers respectifs (4) qui unissent les membres en «L» (2, 2' et 3, 3') de chaque module (13, 13') à l'extrémité de ces derniers à l'opposé de l'articulation horizontale (15), chaque levier étant composé de deux bras (5 et 6), articulés respectivement à chaque membre par une articulation (16).
5. Armature (1) pour canapés (10) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens (10) élastiques sont formés au moins d'un ressort disposé verticalement entre une traverse (8) qui unit les membres (2, 2') du module (13') inférieur, et une traverse (9) qui unit les membres (3, 3') du module (13) supérieur.

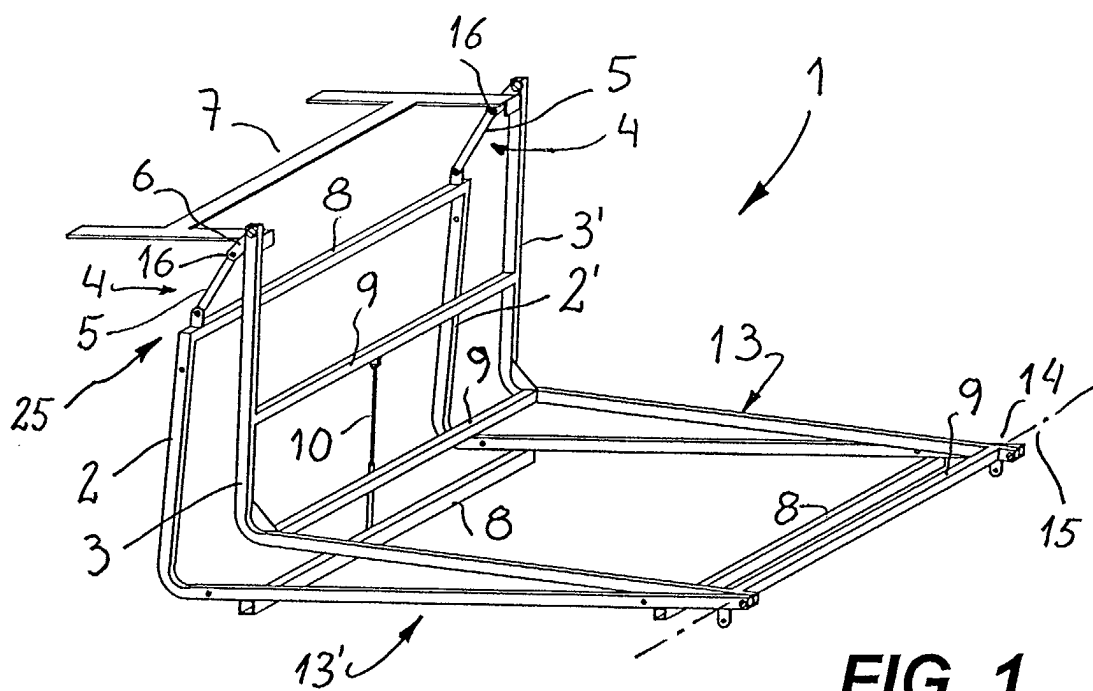


FIG. 1

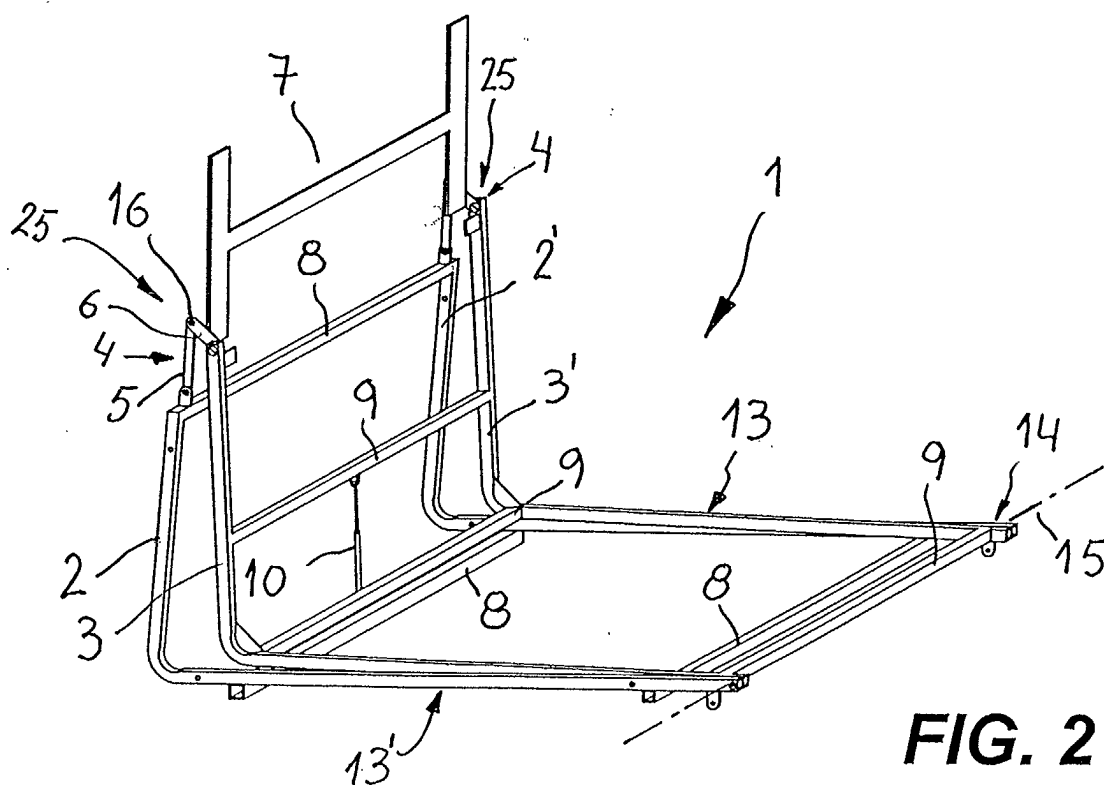


FIG. 2

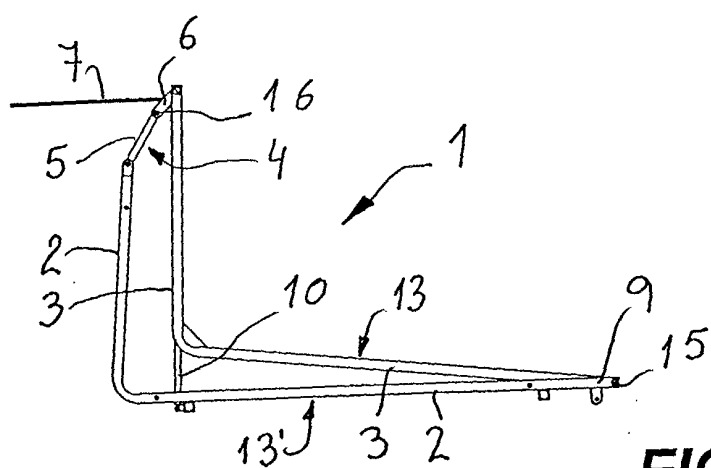


FIG. 3

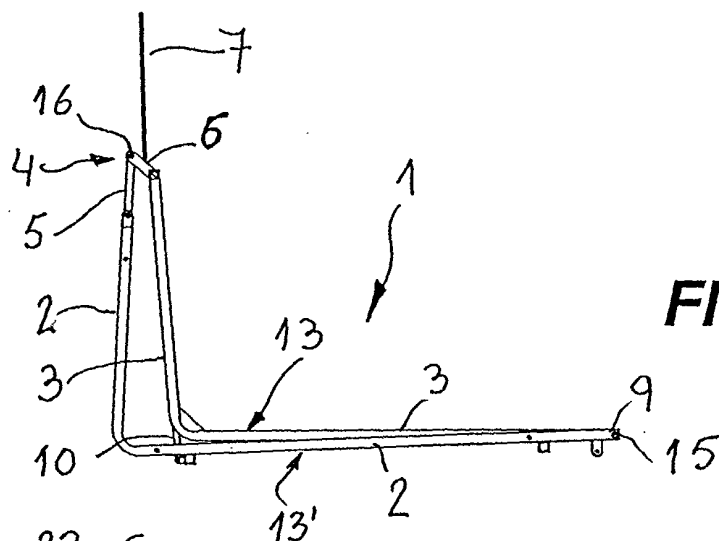


FIG. 4

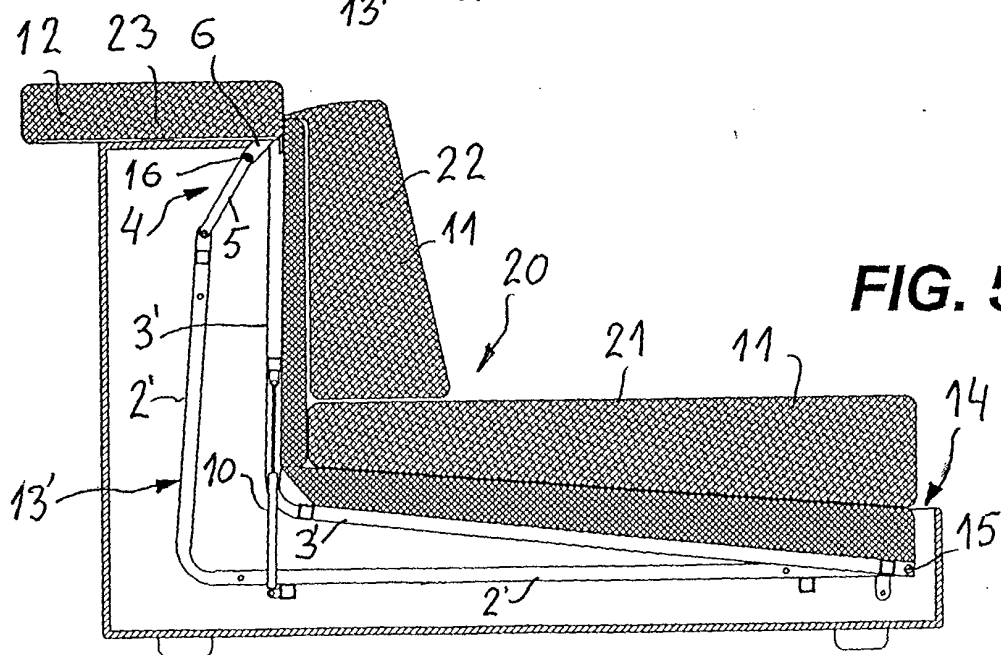


FIG. 5